

## **Dispositif Régional d'Entraînement Voile Légère (DRE VL)**

### **Accession Haut Niveau**

#### **Ligue Sud Provence Alpes Côtes d'Azur de Voile**

Pour la saison 2021/22 la Ligue de Voile Sud ouvre une labellisation DRE VL aux coureurs régionaux sur les supports Laser 4.7, Radial, Dériveurs double 420 / 29er, Windfoil jauge Championnat de France Espoirs, Nacra 15.

#### **Qu'apporte le DRE ? :**

- L'inscription dans le Portail du Suivi Quotidien du Sportif (PSQS) du Ministère de l'Éducation National, Cohésion Sociale et Sport, reconnaissance ministérielle (parcours SUP par exemple)
- Accès à un dispositif de haut niveau reconnu et labellisé (parcours de performance fédéral)
- Aménagement scolaire favorisé pour augmenter les entraînements en navigation

#### **Le fonctionnement du DRE :**

Selon les supports, les sportifs en DRE VL peuvent fonctionner avec le Pôle Espoirs sur invitation et proposition de l'entraîneur (passerelle d'accélération à la performance),

Les structures d'entraînement des sportifs en DRE VL peuvent être un club, un regroupement ou inter club, un Pôle Espoirs.

Volume de navigation souhaité : 3 entraînements par semaine plus 2 séances de préparation physique par semaine.

Obligation de suivre le programme régional et national de la série et répondre aux invitations du Pôle Espoirs.

Un Suivi Médical Réglementaire (SMR) à la charge du coureur sera demandé à l'entrée en DRE VL.

Un minimum de trois coureurs ou équipages identifiés en DRE VL sur la même structure, le même support et avec les mêmes créneaux d'entraînement est nécessaire pour recevoir la labellisation du coureur. Dans le cas contraire ce dernier sera orienté vers une autre structure d'accueil correspondant à ces critères.

#### **Objectifs de performance :**

- Accéder au top 10 du Championnat de France Espoirs
- Augmenter le niveau du coureur pour entrer en structure Pôle Espoirs dans l'année à venir.

#### **Recrutement :**

L'acte de candidature ci-joint est à remplir et à renvoyer avant le 30 avril à [antennemarseille@voilesud.fr](mailto:antennemarseille@voilesud.fr).

L'analyse des dossiers sera faite par la Ligue de Voile Sud par les coordinateurs de chaque série et l'entraîneur support du DRE VL. La réponse sera envoyée aux coureurs vers le 15 mai.

Les coureurs pourront postuler à partir de la classe de 3<sup>ème</sup> jusqu'en Terminale.

Les coureurs seront recrutés en priorité sur le territoire de la Ligue de Voile Sud.

Si des places restent disponibles et que le niveau de certains coureurs d'autres Ligues peut permettre une progression significative du groupe DRE VL, ces coureurs hors Ligue pourraient être recrutés.

Quel que soit le dispositif choisi (Pôle Espoirs, club, inter club) du coureur en DRE VL, les coureurs resteront licenciés dans leur club d'origine.

La reconduction d'une année sur l'autre en DRE VL n'est pas automatique, en fin de chaque saison sportive chaque parcours du coureur sera évalué (sportif, scolaire et attitude).

### **Règlement Financier :**

#### **- Frais d'inscription.**

Le coût d'inscription est variable selon la structure de 800€ à 1200€.

#### **- Frais Internat**

La participation des coureurs inscrits au CREPS d'ANTIBES en qualité d'interne s'élève en moyenne à 584.40 € par mois sur 10 mois hors vacances scolaires (33 semaines, sous réserve de confirmation du tarif par le CREPS D'ANTIBES).

La participation des coureurs inscrits en internat au Lycée MARSEILLEVEYRE s'élève en moyenne à 1500 € par an (dans l'attente de confirmation des nouveaux tarifs) et sera payable individuellement directement à l'agence comptable du Lycée MARSEILLEVEYRE.

Dans un souci de bonne administration et afin de faciliter les paiements, il sera demandé aux parents dont les enfants sont hébergés au CREPS d'Antibes : de renseigner l'autorisation de prélèvement ci-joint et de joindre un relevé d'identité bancaire. Le tout devra être renvoyé à la Ligue de Voile Sud – Antenne Marseille – 6 promenade Georges Pompidou 13008 Marseille – mail : [antennemarseille@voilesud.fr](mailto:antennemarseille@voilesud.fr) - tel : 04 91 11 61 78.

Le décompte final pour chaque coureur sera établi en juin 2022 par la Ligue de Voile Régionale Sud et sera adressé au mois de juillet 2022.

#### **-Frais externat CREPS ANTIBES :**

La participation des coureurs inscrits au CREPS d'Antibes en qualité d'externe s'élève à 984 euros annuels par sportif payable au trimestre :(1er trimestre 4 X 98,40€ 2e et 3e trimestre 3X 98,40€ sous réserve de confirmation du tarif par le CREPS D'ANTIBES)

Ce forfait intègre l'accès aux installations (salle de musculation, vestiaires, voilerie), l'accès aux médecins du CREPS 4 soirs par semaine, le suivi scolaire (cours de soutiens, conseil de classe...etc), un accompagnement psychologique si besoin et le suivi administratif médical.

#### **-Autres Etablissements :**

Il est possible que d'autres établissements scolaires deviennent partenaires par l'aménagement scolaire pour permettre les 3 entraînements hebdomadaires.

Contact :

Jean-Philippe COIN (Bilou), Cadre Technique Fédéral, Ligue SUD Voile : [bilou@voilesud.fr](mailto:bilou@voilesud.fr)

Mylène CULLIA, Cadre administrative Ligue SUD en charge du secteur sportif : [antennemarseille@voilesud.fr](mailto:antennemarseille@voilesud.fr)